Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-213501174-20260320-20260320010101-DE

COMMUNE DE GAËL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation **Le 16.03.2026**

L'an deux mil vingt-six
le **vingt mars** à **dix-neuf heures trente**
Le **Conseil Municipal,** légalement convoqué,
S'est réuni, à la mairie de GAËL,
en séance **ordinaire** publique
Sous la présidence de **Denis LEVREL, Maire.**

Date d'affichage :
Le 16.03.2026

Etaient présents : Mme NOGUES Christelle, M. LOHAT Alain, Mme RISSEL Alexia, M. LUBIN André, Adjoints. Mme LE GOUËVEC Sylvie, M. CHEVRIER Sébastien, Mme LE ROY Laetitia, M. BLOT Olivier, Mme LUCAS Maëva, M. HUET Valentin, Mme HENRY Aurélie, M. FREROU Lilian, Mme LEBAS Betty, M. JERÔME Charly, Mme TAQUET Virginie, M. BOUAISSIER Christophe, Mme SALMON Evelyne, M. AVRIL David, Conseillers municipaux.

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

Etaient excusés :
Etaient absents :

M. BLOT Olivier a été élu secrétaire.

Objet : 2026032002- Détermination du nombre d'adjoints

VU l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.
L'effectif légal du conseil municipal de Gaël étant de 19 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de 5. M. Le Maire propose de ne créer que quatre postes d'adjoints et de lui permettre de nommer trois conseillers délégués

Le conseil municipal, par :
- 19 voix POUR,
- 0 ABSTENTION,
- 0 voix CONTRE,

DECIDE de fixer à 4, le nombre d'adjoints au maire,

AUTORISE Monsieur Denis LEVREL à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délivré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Maire,